## Tunisie : La torture et les mauvais traitements persistent et l'impunité règne

Tunis, le 16 octobre 2014 – Les organisations signataires expriment leur indignation face à la persistance de la torture et des mauvais traitements en Tunisie. Ces pratiques perdurent dans les lieux de privation de liberté et les conditions de détention sont déplorables.

En effet, Mohamed Ali Snoussi, jeune de Mellassine (quartier à l'Ouest de Tunis) aurait fait l'objet, le 24 septembre 2014, d'une arrestation violente et humiliante d'après les témoignages de sa famille et de ses voisins. Durant les 6 jours de sa garde à vue, il aurait subi des actes de torture qui ont conduit à son hospitalisation pour des soins intensifs. Le 3 octobre, Mohamed Ali Snoussi est décédé.

Le 25 septembre 2014, le prisonnier Ali Ben Khmiss Louati est décédé, malgré les correspondances de l'OCTT adressées aux autorités compétentes pour les alerter de la non assistance médicale et des agressions qu'il aurait subies à la prison de Borj El Amri.

Ces deux cas intervenus récemment ne sont malheureusement pas isolés. C'est ainsi que, depuis 2011, plusieurs organisations ont signalé et dénoncé de nombreux cas de torture et de traitements inhumains.

Des plaintes ont été déposées, des investigations et des enquêtes administratives et judiciaires sont souvent ouvertes. Toutefois, rares sont les procédures qui ont abouti ce qui aggrave la culture d'impunité et contribue à la déstabilisation du climat social et politique en Tunisie.

Les réformes législatives et institutionnelles entreprises pendant la phase transitoire n'ont pas assuré une rupture avec le passé. La persistance des violations graves des droits humains traduit l'absence d'une approche intégrale pour une lutte effective contre la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants.

Face à cette situation préoccupante, nos organisations tirent la sonnette d'alarme en ce qui concerne la dégradation des droits humains notamment la torture en Tunisie post révolutionnaire.

Nous exhortons les autorités tunisiennes au strict respect des engagements internationaux et nationaux et en particulier à prendre des mesures concrètes, efficaces et publiques pour que des investigations sérieuses et transparentes soient menées dans des délais raisonnables afin que les auteurs présumés d'actes de torture soient traduits en justice et que les victimes obtiennent réparation.

## Les associations et les organisations signataires :

Amnesty International

**AISPP** Association Internationale pour le Soutien des Prisonniers Politiques Association Justice et Réhabilitation AJR Association Al Karama Al Karama Association Tunisienne des Femmes Démocrates **ATFD** Association Tunisienne des Jeunes Avocats ALTA Centre Tunisien pour la Justice Transitionnelle CTJT Conseil National des Libertés en Tunisie CNLT Coalition Tunisienne Contre la Peine de Mort **CTCPM** Coordination Nationale Indépendante pour la Justice Transitionnelle **CNIJT** Réseau Doustourna **Doustourna** Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme REMDH Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme **FIDH** 

ΑI

Forum Méditerranéen de la Mémoire **FMM** Freedom Without Borders **FWB** Justice pour les Anciens Militaires INSAF Liberté et Équité L&E Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme LTDH Observatoire Chahed Chahed Organisation Contre la Torture en Tunisie OCTT Organisation Mondiale Contre la Torture **OMCT** Observatoire Tunisien des Prisons OTP Organisation Tunisienne pour les Réformes Pénales et Sécuritaires **OTRPS** Réseau Tunisien pour la Justice Transitionnelle RTJT

## Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Me. Mondher Cherni de l'Organisation Contre la Torture en Tunisie : 98 351 584 / 71 840 773

Me. Dhya Edine Mourou de l'Association Internationale pour le Soutien des Prisonniers Politiques: 21 931 721

Me. Halim Meddeb de l'Organisation Mondiale Contre la Torture : 23 660 689 / 71 322 561